



POLITIQUE DU

patrimoine culturel

DE SAGUENAY

2020



Ville de
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

Message de la mairesse	3
Message du président du comité du patrimoine	4
Une politique du patrimoine culturel issue d'une volonté partagée	5
Préambule	7
1 Saguenay, une histoire à la fois millénaire et récente	8
2 Un patrimoine culturel témoin de notre histoire	9
2.1 À l'époque du nomadisme, de la chasse, de la pêche et de la cueillette	9
2.2 Premiers contacts et commerce des fourrures (Domaine du Roy)	10
2.3 L'exploitation forestière et agricole	11
2.4 À l'ère du développement industriel	12
2.5 L'étalement urbain et l'architecture moderne	13
2.6 Saguenay, un patrimoine culturel diversifié	14
3 Le cadre législatif	15
4 Le patrimoine culturel, une définition générale	16
5 Ses différentes catégories	17
5.1 Le patrimoine immatériel	17
5.2 Les paysages naturels, culturels et patrimoniaux	17
5.3 Les personnages historiques décédés, les évènements et les lieux historiques	17
5.4 Le patrimoine mobilier	18
5.5 Le patrimoine immobilier	18
6 L'énoncé de la politique	19
7 Principes directeurs	20
8 Axes et orientations, nos défis à venir	21
9 Mise en œuvre de la politique	26
Champs d'intervention des services municipaux en matière de patrimoine culturel	27
Comité du patrimoine de Saguenay	28



MESSAGE DE LA MAIRESSE

Nous avons, enfin, notre politique du patrimoine culturel à Saguenay! Comme plusieurs, j'étais impatiente de la voir naître. Saguenay est riche de patrimoine, matériel et immatériel. Il est composé de lieux uniques qui nous distinguent, de styles architecturaux qui nous sont propres, d'événements et de personnages qui ont marqué notre histoire et notre ADN, d'expressions populaires qui nous font reconnaître à l'extérieur de la région, et de bien d'autres choses. Ce patrimoine fait de nous ce que nous sommes. Il nous rappelle celles et ceux qui sont passés avant nous, depuis les peuples autochtones qui nous ont précédés, en passant par les premiers colons, les communautés religieuses, les grands industriels, et tous les gens qui ont peu à peu forgé notre coin de pays, par leurs grandes réalisations ou tout simplement par leur travail et leur détermination. Il est également constitué de l'histoire de toutes les identités qui composent la grande ville de Saguenay.

Cette politique constitue la première étape d'une nouvelle gouvernance du patrimoine à Saguenay. Il était important de jeter les bases de notre vision et de nos orientations pour guider le conseil municipal dans ses décisions futures. Elle sera suivie d'un plan d'action qui nous permettra de concrétiser cette vision.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de cette politique. En commençant par les membres du comité du patrimoine, formé d'élus, de fonctionnaires et de membres de la société civile : experts et expertes, membres d'organisations partenaires, citoyennes et citoyens. Merci pour votre précieuse implication. Je veux souligner également l'excellente participation de la population aux consultations publiques qui ont contribué à forger nos orientations.

Bonne lecture!

Joëlle Néron

Mairesse de Saguenay

SHS-P002,S7,SS1,P10654-2

Bassin de la
rivière Chicoutimi,
septembre 1923.





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DU PATRIMOINE

C'est une fierté pour moi de vous présenter le résultat du travail du comité du patrimoine depuis sa création à l'automne 2018, en lien avec son mandat prioritaire. Je tiens à souligner l'implication exceptionnelle des membres, qui nous ont éclairés par leurs différentes expertises, compétences et expériences et qui ont partagé avec nous leur passion du patrimoine culturel. Je remercie plus particulièrement celles et ceux qui ont pris part aux travaux du sous-comité de rédaction de la politique du patrimoine culturel, qui n'ont pas hésité à donner de nombreuses heures pour en arriver au résultat que vous avez entre les mains. Pour mes collègues membres du conseil municipal et moi-même, c'est extrêmement motivant d'avoir la chance de travailler avec des citoyennes et des citoyens aussi engagés.

En patrimoine culturel, le parcours de Saguenay est parsemé de bons coups, mais aussi de moins bons. Cette politique était essentielle pour nous permettre de bien encadrer nos actions et de faire les bons choix. Nous avons la responsabilité de léguer aux générations qui nous suivront un patrimoine culturel riche et distinctif, qui porte fièrement nos couleurs et notre histoire.

Évidemment, l'adoption d'une politique n'est pas la fin d'une démarche. Nous devons maintenant nous mettre à l'action et nous assurer qu'elle ne prenne jamais la poussière. Il appartient à ce conseil municipal et à tous ceux qui suivront d'en prendre la responsabilité et d'en assurer la mise en œuvre.

Je vous invite à en prendre connaissance. Prenez aussi connaissance de votre patrimoine culturel. Investissez-le, faites-le vôtre et partagez-le sans restriction. Vous pouvez commencer ici : patrimoine.saguenay.ca.

Bonne lecture!

Simon-Olivier Côté

Président du comité du patrimoine

SHS-P002,S7,SSI,PI1063-2

Usine Consolidated Paper,
Arrondissement de La Baie,
octobre 1960.



Une politique du patrimoine culturel issue d'une volonté partagée

Dès 2003, la Ville de Saguenay adopte sa Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine, actualisant ainsi les politiques culturelles adoptées par les anciennes villes de Jonquière, Chicoutimi et La Baie. Saguenay s'engage alors à *préserver et mettre en valeur son patrimoine*, ainsi qu'à *utiliser l'aménagement du territoire et du cadre urbain comme moyen privilégié de développement culturel*¹.

Au cours des 17 années qui ont suivi l'adoption de la Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine, plusieurs actions positives ont été menées par la Ville afin de mieux connaître, reconnaître, protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel. Parmi ces dernières, mentionnons la réalisation d'énoncés de valeurs patrimoniales concernant 84 maisons anciennes de l'arrondissement de Chicoutimi ou encore, la déclaration du site patrimonial d'Arvida. Renforçant le sentiment d'appartenance et de fierté des Saguenéens et des Saguenéennes, ces actions renforcent également l'identité des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur attachement au territoire. Toutefois, les défis en matière de gestion du patrimoine sont de plus en plus nombreux et demeurent complexes.

En ce sens, la Ville de Saguenay reconnaît avoir pris par le passé des décisions controversées, mais parfois nécessaires, tout en reconnaissant la problématique et les défis croissants que

posent la pérennité, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier. Face à ces choix, les Saguenéens et Saguenéennes ont démontré leur attachement à ces différents éléments auxquels ils s'identifiaient.

Afin de répondre positivement et concrètement aux préoccupations de sa population, Saguenay a mis sur pied, à la fin de l'année 2018, un comité du patrimoine qui s'est donné pour objectif prioritaire l'adoption d'une politique spécifique au patrimoine culturel. Cette dernière vise à orienter les actions que la municipalité souhaite mettre en place afin de **faire rayonner le patrimoine culturel du territoire municipal tout en assurant sa pérennité, au profit des générations futures.**

Le comité du patrimoine de Saguenay bénéficie de la participation de plusieurs élus et services municipaux tels que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Service des immeubles et équipements motorisés, ainsi que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. Ce même comité met également à profit les compétences d'organisations et d'individus externes œuvrant en patrimoine culturel, de représentants du patrimoine religieux et du milieu universitaire, en plus de celles de trois citoyens représentant les trois arrondissements de la municipalité.

¹ Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay, 2003

Grandes étapes ayant mené à la réalisation de la politique du patrimoine culturel de Saguenay

DATE	ACTIONS
Novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de créer un comité du patrimoine • Formulation de la mission du comité du patrimoine de Saguenay • Confirmation des membres du comité • Formulation des mandats principaux : rédaction d'une politique du patrimoine culturel, rédaction d'un plan <i>églises</i>
Décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de la mission et des mandats du comité • Appel à la participation citoyenne
Janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du sous-comité de rédaction de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay • Formation du sous-comité de rédaction du plan <i>églises</i> • Sélection des membres citoyens
Février 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du canevas de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay • Intégration des membres citoyens
Septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la rédaction de la première partie de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay
Octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Journée de consultation sur les orientations de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay
Décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et comptabilisation des résultats de la consultation publique sur les orientations de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay • Rédaction de la seconde partie de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay par le sous-comité de rédaction
Janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Validation par le comité du patrimoine de Saguenay des travaux de rédaction de la seconde partie de la politique par le sous-comité
Juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des travaux de rédaction de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay par le sous-comité de rédaction
Automne 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay par le conseil municipal

SHS-P002.S7.SS1.P01599-4



À la ferme Saint-Joseph des sœurs du Bon-Conseil.

PRÉAMBULE

Procession de la Fête-Dieu, Arvida, 1947.



SHS-P002,S7,SS1,P019,48-4

Le patrimoine culturel de Saguenay est le fruit de diverses rencontres.

C'est d'abord la rencontre du décor particulier et accidenté du fjord du Saguenay avec celui des plaines et des collines adoucies de l'intérieur des terres. Une première rencontre qui prend tout son sens à l'embouchure des différents cours d'eau qui alimentent la rivière Saguenay, telle la rivière Chicoutimi, où se rencontrent à leur tour, divers groupes autochtones qui partagent des modes de vie bien différents.

C'est aussi la rencontre des Premières Nations et des colons européens qui apprendront à vivre ensemble et à partager leurs connaissances, leur mode de vie et leur savoir-faire respectifs. Chacun à sa façon, ils partiront à la rencontre de la forêt boréale et des ressources naturelles qui définissent si bien l'identité de notre territoire. Les uns pour s'alimenter, se déplacer et commercer avec les autres, qui s'emploieront pour leur part à défricher, cultiver, s'implanter et s'industrialiser.

Le patrimoine culturel de Saguenay, c'est aussi la rencontre de différentes communautés culturelles qui, dans une époque industrielle croissante, chercheront à atteindre un idéal de cohabitation en jetant les bases de l'utopie sociale à l'origine de la Cité d'Arvida.



Première colonie de vacances de Chicoutimi située dans le rang Saint-Martin, vers 1925.

SHS-P002,S7,SS1,P09755-2

Le patrimoine culturel de Saguenay est également issu d'une rencontre entre une architecture d'avant-guerre et une autre de signature plus moderne, notamment perceptible au centre-ville de Chicoutimi, par la présence de bâtiments commerciaux de style Art déco, ainsi que par l'entremise du courant des églises blanches, présent sur l'ensemble du territoire municipal.

Le patrimoine culturel de Saguenay est finalement l'héritage de la rencontre, toutes origines confondues, d'hommes et de femmes ambitieuses ayant eu la volonté de façonner et d'habiter le territoire.

Un héritage qui s'enrichit au jour le jour et que nous avons aujourd'hui la responsabilité de porter, valoriser, entretenir et pérenniser au profit de celles et ceux qui nous suivront. À leur tour, ils seront les héritiers de nos décisions, de nos actions et de notre vision actuelle de ce territoire.



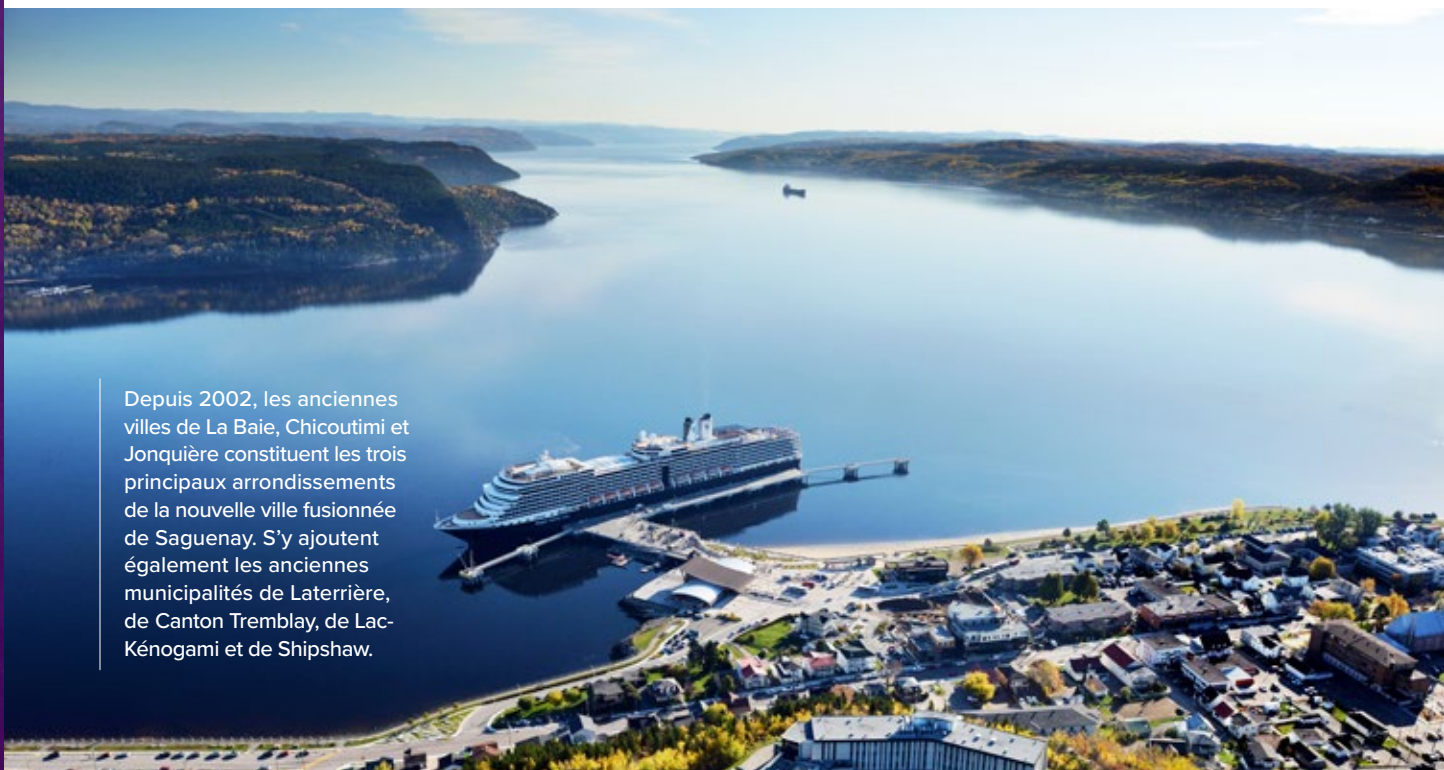
Construction du monument du Côteau-du-Portage, en mémoire aux voyageurs ayant emprunté la rivière Chicoutimi, 1937.

SHS-P002,S7,SS1,P00278-1

SAGUENAY, UNE HISTOIRE À LA FOIS MILLÉNAIRE ET RÉCENTE

L'histoire de la ville de Saguenay commence le 18 février 2002 par la fusion des anciennes municipalités de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie, de Laterrière, de Canton Tremblay, de Lac-Kénogami et de Shipshaw. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs le résultat de précédentes fusions municipales ayant eu lieu au milieu des années 1970.

Ainsi, les cités de Kénogami et de Jonquière, la ville d'Arvida et la municipalité de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière se fusionnent sous le vocable de Ville de Jonquière en 1975. Les villes de Bagotville, de Port-Alfred et la municipalité de paroisse de Grande-Baie se fusionnent quant à elles le 1^{er} janvier 1976, donnant naissance à la Ville de La Baie. C'est d'ailleurs en cette même année que les municipalités de Chicoutimi-Nord et de Rivière-du-Moulin fusionnent à la Ville de Chicoutimi.



Depuis 2002, les anciennes villes de La Baie, Chicoutimi et Jonquière constituent les trois principaux arrondissements de la nouvelle ville fusionnée de Saguenay. S'y ajoutent également les anciennes municipalités de Laterrière, de Canton Tremblay, de Lac-Kénogami et de Shipshaw.

2.1 /

À l'époque du nomadisme, de la chasse, de la pêche et de la cueillette

L'occupation préhistorique du territoire de la municipalité est étroitement liée au bassin hydrographique de la rivière Saguenay. Cette dernière et les nombreuses rivières qui l'alimentent offrent aux Premières Nations les voies de communication et les ressources naturelles nécessaires à un mode de vie de chasseur-pêcheur-cueilleur nomade.

Les fouilles et les inventaires archéologiques réalisés sur le territoire de Saguenay témoignent d'une fréquentation et d'une utilisation de celui-ci d'au moins 5 000 ans avant aujourd'hui et ont permis de constituer une importante collection de biens mobiliers archéologiques, dont Saguenay est aujourd'hui propriétaire.

Couteau bifacial de chert noir associé à la période dite de l'Archaïque daté de +/- 5000 avant aujourd'hui.



Laboratoire d'archéologie de l'Université du Québec à Chicoutimi



Vase de l'Iroquoisie laurentienne daté du 15^e siècle.

Les différentes fouilles archéologiques menées à Saguenay au courant des dernières décennies prouvent sans contredit l'occupation du territoire par différents groupes des Premières Nations. Les données recueillies sur le site patrimonial du Poste-de-traite-de-Chicoutimi (DcEs-1) démontrent quant à elles l'importance du positionnement géographique de ce site. Situé à la confluence des rivières Chicoutimi et Saguenay, le lieu devient une halte millénaire où se sont retrouvés des groupes autochtones culturellement différents, tels les Iroquoiens du Saint-Laurent, ainsi que des groupes algonquiens de l'intérieur des terres.

2.2 /

Premiers contacts et commerce des fourrures (Domaine du Roy)

Le nom de Chicoutimi s'inscrit définitivement dans l'histoire occidentale grâce au commerce des fourrures. Les premiers explorateurs européens, accompagnés de missionnaires catholiques, entrent alors en contact avec les Premières Nations. Un potentiel immense se dessine par la suite, passant du troc au commerce où les échanges de savoir-faire et de marchandises sont nombreux. Par exemple, les connaissances des Premières Nations du territoire saguenéen sont primordiales, car le climat froid et les déplacements sont des obstacles de taille pour les

Européens. En échange, les armes européennes ainsi que bien d'autres outils s'avèrent utiles aux Premières Nations pour la chasse au gibier.

Le site patrimonial du Poste-de-traite-de-Chicoutimi est sans contredit le témoin clé de cette période de contacts et d'échanges de savoirs.

BNF, département Cartes et Plans, GE SH 18 PF 127 DIV 4 P 5 D



Vue de Chekoutimi du côté de l'ouest sud-ouest. Extrait de Rivière de Saguenay de l'embouchure à Chekoutimi, 1748.

Depuis 2013, Saguenay effectue des fouilles archéologiques en collaboration avec l'UQAC et La Pulperie de Chicoutimi/Musée régional sur le site patrimonial du Poste-de-traite-de-Chicoutimi. À l'été 2019, Saguenay met le site en valeur en installant une signalétique originale informant le public sur l'histoire du site, sur les fouilles archéologiques en cours et passées, ainsi que sur l'emplacement stratégique du Poste-de-traite-de-Chicoutimi pour le commerce des fourrures. Les onze panneaux thématiques ainsi que les quatre panneaux d'accueil offrent des contenus en français, en anglais et en Nehlueun, langue d'origine de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Établi en 1676, le Poste-de-traite-de-Chicoutimi a vu s'ériger durant ses deux cents ans d'existence, plusieurs bâtiments fonctionnels. Ainsi, au fil du temps, on y construit une grange, des jardins, différents fours à pain, une armurerie, une poudrière, un magasin et, bien sûr, différentes maisons dont celle du commis. L'endroit est aussi une mission religieuse qui verra l'érection de trois chapelles, d'un presbytère et d'un cimetière qui accueillera le dernier repos de catholiques mais aussi de protestants et de représentants des Premières Nations.



2.3 /

L'exploitation forestière et agricole

La première moitié du XIX^e amènera avec elle une diversification de l'économie de la région par l'entremise d'un groupe d'investisseurs en provenance de la région de Charlevoix et que l'histoire retiendra sous le nom de la Société des Vingt-et-Un.

L'exploitation forestière qu'ils mèneront à l'intérieur des pinèdes de la région du Saguenay permettra de paver la voie au lotissement des terres avoisinantes où s'implanteront les premiers jalons de l'agriculture saguenéenne. Encore aujourd'hui, des vestiges de moulins à scie constituent des manifestations de ces premières tentatives d'industries forestières, notamment dans le secteur de la rivière du Moulin, dans celui du bassin de la rivière Chicoutimi, ainsi que par la présence du moulin du Père-Honorat situé dans l'ancienne ville de Laterrière. La vie agricole, quant à elle, prend progressivement et plus tardivement une ampleur considérable. D'année en année, les habitants de la région diversifient leurs cultures et s'inscrivent parmi les plus grands producteurs agricoles du Québec, particulièrement en ce qui concerne l'industrie laitière.

Cette période se caractérise également par la présence du clergé et des communautés religieuses qui, guidés par leurs missions respectives, contribueront à la cohésion sociale du territoire municipal. Nous leur devons entre autres l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier ainsi que plusieurs établissements scolaires tels que le Séminaire de Chicoutimi.



Inauguré le 29 juin 1924, le monument des 21 se veut un rappel des débuts de l'agriculture au Saguenay. La statue représente Alexis Simard, membre de la Société des Vingt-et-Un, « premier à avoir défié, en semant du grain, le refus de la compagnie de la Baie d'Hudson d'ouvrir le territoire à la colonisation ». La « Statue du semeur » a été remodelée d'après l'originale par le sculpteur Jean-Marie Laberge et le centre de formation des Grandes-Marées lors de la restauration du monument en 2009.

Afin de commémorer l'arrivée des premiers colons et ainsi rendre hommage aux fondateurs, une cérémonie a lieu chaque année le 11 juin, jour du débarquement d'une équipe de 14 personnes. L'arrivée des Vingt-et-Un au Saguenay a été désignée événement historique en 2013.



Situé à Laterrière, le moulin du Père-Honorat est un ancien moulin à eau construit en 1846 dont l'apparence actuelle résulte d'importantes modifications effectuées en 1863. Il évoque la colonisation de la mission de Notre-Dame-de-Laterrière, fondée en 1846 par le père Jean-Baptiste Honorat (1799-1862), premier supérieur des Oblats de Marie-Immaculée au Canada. Dès l'année de sa fondation, le père Honorat s'engage, avec l'aide des colons, dans la construction de ce moulin à eau qui permet aux habitants de scier leur bois et, bientôt, de moudre leur grain. Le moulin du Père-Honorat témoigne ainsi de l'organisation matérielle des premières communautés rurales du Saguenay. Il a été classé immeuble patrimonial en 1973.

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

2.4 /

À l'ère du développement industriel

Les ressources naturelles abondantes du territoire municipal permettent son développement industriel. D'abord, l'industrie du bois d'œuvre se tourne vers l'industrie papetière où prennent forme de nombreux développements tels que la Pulperie de Chicoutimi et les usines de pâtes et papiers de Kénogami (1912), ainsi que celles de Port-Alfred (1917). À partir du XX^e siècle, la force énergétique de la rivière Saguenay est mise à profit pour répondre aux besoins de la grande industrie. Celle de l'aluminium s'implante d'ailleurs en 1926 et donne naissance à la Cité d'Arvida. L'histoire de cette ville de compagnie se démarque par la volonté d'Alcoa, à l'époque, de fournir un milieu de vie égalitaire et humain à ses travailleurs, tout autant que par ses innovations technologiques en matière de production vers la fin des années 1930, ainsi que par ses efforts de guerre lors du second conflit mondial.

L'industrie de l'aluminium est toujours aujourd'hui l'une des plus importantes sur le territoire saguenéen. Cette croissance industrielle profite à l'urbanisation du territoire et, parallèlement, au commerce local qui traverse une période de prospérité. Une variété d'entreprises se crée durant cette période, dont bon nombre sont toujours en activité.

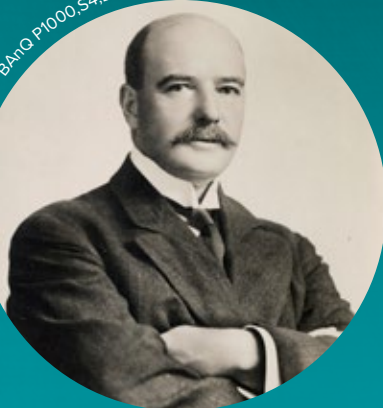
Le site patrimonial déclaré d'Arvida, tout comme le site patrimonial classé de la Pulperie de Chicoutimi, sont aujourd'hui l'héritage immobilier de cette période de développement.

Témoin d'une importante période de développement, la Pulperie de Chicoutimi est un ancien complexe industriel dont l'occupation s'est étalée de 1897 à 1957. Fondée en 1896 par Joseph-Dominique Guay (1866-1925), maire de la ville, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi joue un rôle de premier plan dans son secteur d'activité de la fin du XIX^e siècle jusqu'à 1930. Première usine de fabrication de pâte de bois fondée par des Canadiens français, la Pulperie devient le plus grand fabricant de pâte mécanique (matière première du papier journal) au Canada en 1910, sous la direction de l'industriel Julien-Édouard-Alfred Dubuc (1871-1947). La Pulperie de Chicoutimi est désignée lieu historique national en 1983 et classée site patrimonial en 1984.

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec



Sir William Price, vers 1924. | BA100.P1000.S4.D83.PP60



Petit-fils de William Price né en 1867 au Chili, Sir William Price joindra les rangs de l'entreprise familiale du bois d'œuvre déjà bien établie dans la région au cours de l'année 1885 et en prendra la direction en août 1899. Au début du nouveau siècle, Sir William Price réorientera une bonne partie des activités économiques de l'entreprise autour du secteur des pâtes et papiers. Possédant des actifs à divers endroits de la province, Price entreprendra la construction d'une usine à papier le long de la rivière aux Sables, donnant ainsi naissance à la municipalité de village de Kénogami dont la population d'alors est estimée à environ 4000 habitants. L'industrie, alimentée en électricité par une centrale d'une capacité de près de 33 000 chevaux vapeur, produit 150 tonnes de papier par jour dès sa mise en exploitation en décembre 1912. Pendant une certaine période, l'usine de Kénogami sera la plus importante productrice de papier du pays. Sir William Price décédera à l'automne 1924, emporté par un glissement de terrain lors d'une inspection de la cour à bois de son usine de Kénogami. L'illustre homme d'affaires sera désigné personnage historique du Canada en 2003.

Source : Dictionnaire biographique du Canada, vol. XV (1921-1930)

2.5 /

L'étalement urbain et l'architecture moderne

Les années d'après-guerre verront naître le phénomène du baby-boom auquel le territoire municipal de Saguenay n'échappera pas. Conséquemment, de nouveaux quartiers se construisent en périphérie des centres-villes et se voient reliés par les grandes artères qui amènent avec elles un déplacement des commerces de services qui, eux aussi, se voient multipliés. Avec l'étalement urbain viennent de nouveaux lieux de culte qui font rupture, au point de vue architectural, avec les églises plus anciennes. Ainsi, leur conception épouse des formes et des matériaux modernes conceptualisés par des architectes qui laisseront leur signature dans le paysage urbain de Saguenay. C'est aussi le temps des églises blanches qui constitueront une autre signature régionale importante.

L'époque est aussi celle de grands changements sociaux. Ainsi, de la laïcisation de l'État et de la démocratisation de l'enseignement naîtra un réseau d'universités publiques et de collèges. Avec l'établissement des cégeps de Jonquière et de Chicoutimi en 1967, Saguenay figure parmi les premiers territoires municipaux à voir s'établir ces nouvelles institutions d'enseignement. Chicoutimi répètera d'ailleurs l'exercice avec l'établissement de l'UQAC dès 1969. En cette même année, l'aménagement urbain du pont Dubuc, qui relira les rives nord et sud de l'ancienne ville de Chicoutimi, s'amorce. C'est lors de ces travaux que le site du Poste-de-traite-de-Chicoutimi connaîtra ses premières interventions archéologiques, lesquelles se poursuivront jusqu'en 1972, année où le site sera désigné *Lieu historique national du Canada*. Ainsi se révèle aux citoyens de l'ancienne ville et à toute la population régionale le berceau historique de tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La décennie 1970 commencera pour sa part sur une note tragique avec l'important glissement de terrain du 4 mai 1971, qui emportera une grande partie du village de Saint-Jean-Vianney ainsi que 31 de ses citoyens.

Cette communauté rurale de la rive nord de la rivière Saguenay sera définitivement fermée au cours des mois suivants et les résidences encore debout seront démolies ou encore brûlées.

En 2020, à l'aube du 50^e anniversaire de la tragédie, la Ville de Saguenay fait son devoir de mémoire en identifiant le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney évènement historique.



Maison d'architecture moderne située dans le quartier Notre-Dame-du-Saguenay.

Au début des années 1940, l'ancienne Ville de Chicoutimi, tout comme le reste de la province, fait face à une grave crise du logement. C'est dans ce contexte que naît le projet du Foyer coopératif de Chicoutimi qui consiste à offrir à ses membres la propriété d'une habitation familiale. Conceptualisé sur les principes de la cité-jardin, ce nouveau développement domiciliaire s'appuie sur trois principes, soit : la sectorisation de l'aménagement, le refus de la grille orthogonale simple et la prise en compte des contraintes topographiques. La décennie suivante verra le territoire du Foyer se développer davantage vers le sud et l'est. Avec cette expansion, les idéaux coopératifs à la base de ce modèle d'urbanisme s'effacent peu à peu. Cette nouvelle phase de développement sera cependant l'occasion, pour toute une génération d'architectes saguenéens de renom de l'époque contemporaine, de laisser leur signature, faisant de ce secteur, aujourd'hui nommé Notre-Dame-du-Saguenay, le quartier ayant l'une des plus grandes concentrations de constructions domestiques d'architectes modernes au Saguenay.

Source : Barbara Julien 2009, *Le Foyer coopératif : première cité-jardin coopérative à Chicoutimi*, Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec no 1, pp. 72-83.

2.6 /

Saguenay, un patrimoine culturel diversifié

Les efforts en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel poursuivront leur élan lors de la décennie 1970, notamment avec le classement du moulin du Père-Honorat (1973) et l'inauguration du Musée du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1975) dans l'ancienne chapelle du Séminaire de Chicoutimi, où seront mises en valeur les collections ethnologiques et historiques du Musée saguenéen de la Société historique du Saguenay. Ces différentes actions paveront également la voie au sauvetage de la démolition du site industriel de la Pulperie de Chicoutimi en 1980 qui sera rouvert au public et désigné lieu historique national en 1983.

L'année 1980 verra également la création du Répertoire du patrimoine culturel section Saguenay–Lac-Saint-Jean, où seront inscrits pas moins de 1668 éléments, dont bon nombre témoignent de la richesse du passé, de l'histoire et de l'identité des différentes villes qui constituent aujourd'hui Saguenay.

Dès 1991, l'ancienne Ville de La Baie cite 36 immeubles patrimoniaux et 23 sites patrimoniaux à l'intérieur desquels nous retrouvons pas moins de 259 éléments, dont des bâtiments, des quais, des monuments, des fours à pain, ainsi que des croix de chemin.

Cet intérêt local, provincial et national en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel ne s'essouffera pas au cours des décennies suivantes.

En 2006, la ville récemment fusionnée marque une étape importante dans la reconnaissance de ses églises en citant pas moins de 19 sites patrimoniaux, et ce, afin de protéger les églises du territoire et leur presbytère.

Quelques années plus tard, soit en 2010, c'est au tour du quartier historique Sainte-Thérèse d'Arvida et de 750 bâtiments du secteur d'être cités par la Ville de Saguenay. Les distinctions se poursuivront en 2012 lorsque le ministre de l'environnement du Canada désignera Arvida comme lieu historique national du Canada. Finalement, ce sera en 2018 qu'Arvida et plus de 850 immeubles recevront la plus haute distinction patrimoniale provinciale en devenant un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec.



Pierre Lahoud

Le site patrimonial correspond à un secteur de l'ancienne Cité d'Arvida, fondée par l'entreprise Aluminium Company of Canada et son président, Arthur Vining Davis (1867-1962), et érigée en 1926. Arvida est aménagée selon les plans de l'architecte Harry Beardslee Brainerd (1887-1977) et de l'ingénieur Hjalmar Ejnar Skougur (1884-1932), plans qui ont été modifiés par Harold R. Wake, ingénieur de la compagnie. Le secteur est associé au plus important lieu de production d'aluminium au monde. Le site patrimonial d'Arvida est devenu le 13^e site patrimonial déclaré au Québec en 2018, obtenant ainsi le plus haut statut patrimonial légal au Québec.

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

En matière de patrimoine, la Ville de Saguenay a des compétences et des pouvoirs multiples. Le gouvernement du Québec, à l'aide de différentes lois, a défini les modalités d'intervention qu'il délègue à la Ville de Saguenay en matière de patrimoine, tout en y précisant le champ de ses responsabilités.

C'est à l'intérieur de ce cadre législatif que s'inscrit la Politique du patrimoine culturel de Saguenay.

C'est donc à partir des pouvoirs qui lui sont conférés que la Ville pourra poser des gestes pour en assurer la mise en œuvre.

VOICI UNE BRÈVE PRÉSENTATION DE CES PRINCIPALES LOIS :

- La *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chap. C-19) et la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. C-47.1) déterminent les pouvoirs et les compétences de toutes les villes du Québec.
- La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chap. A-19) donne le pouvoir de planifier et de régir l'aménagement et le développement du territoire des villes, notamment par l'élaboration de différents outils comme :
 - › le schéma d'aménagement;
 - › le plan d'urbanisme;
 - › le programme particulier d'urbanisme (PPU);
 - › les divers règlements d'urbanisme : zonage, plan d'aménagement d'ensemble (PAE), plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lotissement, construction, etc.
- La *Loi sur le patrimoine culturel* (R.L.R.Q. chap. P-9.002) donne notamment le pouvoir à la Ville d'accorder des statuts juridiques de protection aux éléments patrimoniaux d'importance et d'assujettir les propriétaires à des mesures de contrôle.
- La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (R.L.R.Q., chap. C-61.01) permet de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection des éléments des milieux naturels.
- La *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chap. Q-2) permet d'exiger des études d'impact et des mesures de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les milieux bâtis, naturels et le patrimoine archéologique.
- La *Loi sur le bâtiment* (R.L.R.Q., chap. B-1.1) et le *Code de construction* (R.L.R.Q., chap. B-1, r. 0.01.01) visent à contrôler la qualité des travaux de construction et de rénovation dans le but d'assurer la sécurité du public. Les normes de construction peuvent avoir un effet notable sur la mise en valeur et la protection d'immeubles patrimoniaux.
- La *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (R.L.R.Q., chap. R-20) encadre les métiers de la construction et permet l'exécution de travaux par des artistes et des restaurateurs professionnels reconnus.
- La *Loi sur les inhumations et les exhumations* (R.L.R.Q., chap. I-11) prévoit des procédures particulières lors d'inhumations et d'exhumations ainsi que des règles ayant trait au respect des sépultures anciennes. Elle a, ainsi, une incidence sur les pratiques des recherches archéologiques.
- La *Loi sur les archives* (R.L.R.Q., chap. A-21.1) oblige les municipalités à adopter une politique de gestion de ces documents et à tenir à jour un calendrier de conservation.

Certaines lois fédérales complètent l'action patrimoniale de manière générale sur le territoire de la ville de Saguenay. En voici les principales :

- La *Loi sur les lieux et monuments historiques* (L.R.C. 1985, chap. H-4) donne notamment au gouvernement canadien le pouvoir d'acquérir des lieux historiques, de créer des musées historiques et de commémorer des événements et des personnages.
- La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (L.C. 1998, chap. 31) permet au gouvernement canadien de désigner, protéger et mettre en valeur tout lieu historique et naturel d'importance nationale.
- La *Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels* (L.R.C. 1985, chap. C-51) encadre, entre autres, l'exportation des biens culturels dans le but de conserver au Canada le patrimoine national.

LE PATRIMOINE CULTUREL, UNE DÉFINITION GÉNÉRALE

Depuis 2012, la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) accorde des pouvoirs aux municipalités en matière de patrimoine culturel. Similaires aux pouvoirs du ministre, ceux octroyés aux municipalités permettent d'exercer un leadership non négligeable face aux éléments du patrimoine culturel de leur territoire.

En vertu de la LPC,
le patrimoine culturel est :

« (...) constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'évènements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets, de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel »².



SHS-P002.S7.SS1.P03590-1

Employés préposés à l'entretien de l'usine caustique d'Arvida.

Peter Mcleod,
entrepreneur
forestier décédé
à Chicoutimi
en 1852.



SHS-P002.S7.SS1.P00056-2



Ancienne école
d'agriculture de
Chicoutimi.

SHS-P002.S7.SS1.P13562-1

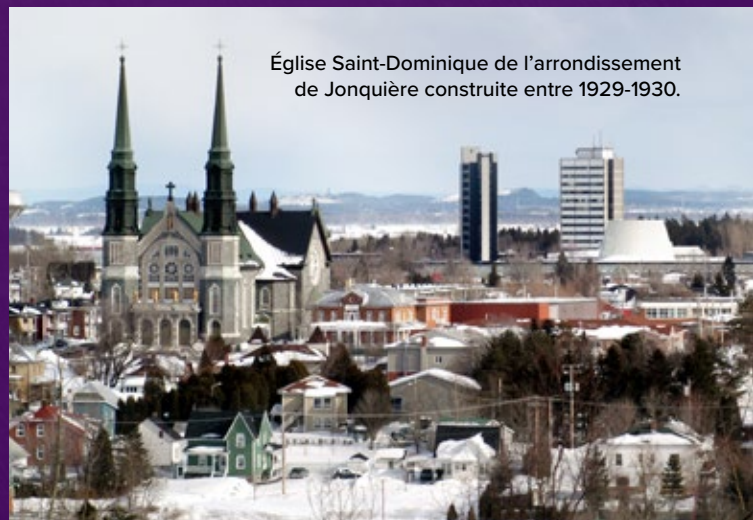
De plus, Saguenay précise que son patrimoine culturel est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, rappelant le passé, l'identité et l'évolution unique de ce territoire et des gens qui l'ont construit et y habitent. Par le passé et encore aujourd'hui, ces différents éléments permettent aux Saguenéens et Saguenéennes de bâtir une identité individuelle et collective au territoire à l'intérieur duquel s'inscrit leur milieu de vie.

Finalement, Saguenay considère que son patrimoine culturel est toujours en développement. En effet, ce dernier s'enrichit continuellement par la découverte de nouveaux éléments documentaires, par l'apport de nouvelles recherches, par l'évolution de son parc immobilier ou encore par l'apport considérable des hommes et des femmes qui y habitent tout autant que par celui des grands évènements qui marquent notre histoire.

² <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>



Église Saint-Marc de Bagotville, œuvre phare de l'architecture religieuse moderne au Saguenay—Lac-Saint-Jean.



Église Saint-Dominique de l'arrondissement
de Jonquière construite entre 1929-1930.

Avec la mise en œuvre de cette politique, Saguenay définit la diversité des catégories de son patrimoine culturel et reconnaît la valeur et l'enrichissement culturel collectif qu'elles apportent.

5.1 / Le patrimoine immatériel



Le patrimoine immatériel comprend les savoir-faire et les traditions propres au territoire et à son histoire. Ces dernières peuvent, entre autres, comprendre les expressions orales telles que les récits de vie et les contes et légendes qui sont autant de témoins du passé que de manifestations imagées du territoire, de son histoire et des gens qui y ont vécu. Les savoir-faire anciens, souvent témoins de pratiques traditionnelles et culturelles révolues, sont aussi reconnus comme étant une richesse considérable, méritant d'être transmis, conservés et mis en valeur.

Chef déchargeur d'alumine à l'usine d'Arvida.

SHS-P002,S7, SSI,P03721-1

5.2 / Les paysages naturels, culturels et patrimoniaux

Le caractère majoritairement riverain de Saguenay, ancré au cœur de la forêt boréale, a su construire au fil du temps une relation étroite et particulière entre la municipalité et son cadre naturel. Ainsi, certains lieux témoignent de notre évolution et de nos progrès industriels tandis que certains autres s'avèrent, encore aujourd'hui, intacts. Qu'ils soient les témoins de notre passage ou qu'ils s'avèrent préservés au fil du temps, Saguenay en reconnaît le caractère unique.



Pêche sur glace à l'arrondissement de La Baie.

5.3 / Les personnages historiques décédés, les événements et les lieux historiques



Arthur Vining Davis, fondateur de la cité d'Arvida et personnage historique décédé identifié par Saguenay en 2016.

En mettant en œuvre sa politique du patrimoine culturel, la Ville de Saguenay reconnaît la contribution considérable d'hommes et de femmes qui ont su construire, façonner et faire connaître, au fil du temps, le territoire municipal actuel. Au-delà de leur contribution, notre histoire et notre toponymie se sont aussi écrites à travers différents événements marquants qui ont parfois éprouvé ou encore solidifié notre communauté. La politique du patrimoine culturel de Saguenay reconnaît et identifie, de plus, certains lieux et œuvres commémoratives comme étant les témoins de ces événements historiques et du passage de ces hommes et de ces femmes d'exception.



Monseigneur Victor Tremblay, fondateur de la Société historique du Saguenay et de la revue Saguenayensia, 1966.

SHS-P002.S7.SS1.P10137-1

PATRIMOINE
IMMOBILIER

1263

éléments dont le
**site patrimonial
d'Arvida**

PATRIMOINE
MOBILIER

5 éléments

PERSONNAGES,
ÉVÈNEMENTS OU
LIEUX HISTORIQUES

2 personnages
historiques

2 événements
historiques

2 lieux historiques
nationaux

SITES
ARCHÉOLOGIQUES
CONNUS

8 sites
archéologiques

Portrait du patrimoine culturel saguenéen en date de l'année 2020 selon le Répertoire du patrimoine culturel du Québec et la Bibliothèque numérique en archéologie du Québec.

5.4 / Le patrimoine mobilier

Le patrimoine mobilier est constitué d'objets matériels témoignant du passé de notre collectivité et pouvant se présenter sous diverses formes telles que des objets patrimoniaux, des documents d'archives, des œuvres d'art ou des biens archéologiques. Peu importe sa nature, le catalogue du patrimoine mobilier est reconnu pour ses valeurs artistiques, emblématiques, ethnologiques, historiques, scientifiques ou encore technologiques propres au territoire municipal, lesquelles en constituent l'unicité et motivent sa connaissance, sa protection et sa mise en valeur.

5.5 / Le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier constitue la composante la plus tangible du patrimoine culturel compris à l'intérieur du milieu de vie du citoyen. Constitué de bâtiments anciens et modernes reconnus pour leur valeur architecturale et représentant diverses époques de notre histoire, le patrimoine immobilier comprend également des monuments commémoratifs, des cimetières, des croix de chemin, des ouvrages de génie civil (ponts, barrages, infrastructures, etc.) dont l'intérêt repose sur la valeur historique, artistique, paysagère ou technologique. Les bâtiments religieux, tout autant que les constructions industrielles, les ensembles agricoles, les édifices commerciaux ou institutionnels, ainsi que les sites archéologiques constituent également une richesse unique du patrimoine immobilier saguenéen.



SHS-P002.S7.SS1.P05961-1

Transformation des
anciennes usines de
pulpe de Chicoutimi.

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le conseil municipal de Saguenay souhaite doter la municipalité d'une vision globale et durable en matière de protection et de mise en valeur de son patrimoine culturel par l'entremise d'une politique, issue d'un processus de consultation.

Avec cette politique, la Ville de Saguenay s'engage à **connaître et faire connaître son histoire et son patrimoine culturel tout en reconnaissant son caractère unique et distinct.**

La Ville de Saguenay s'engage à **pérenniser et mettre en valeur les différentes composantes de son patrimoine culturel au profit des citoyens d'aujourd'hui et de demain.**

Finalement, Saguenay s'engage à **inscrire la présente politique dans un plan d'action dynamique, incluant des mécanismes permettant la concertation de ses différents services municipaux en matière de patrimoine culturel.**

Ces engagements constituent différents axes d'interventions et orientations plus spécifiques permettant de guider les décideurs en matière de patrimoine culturel. Cette politique s'appuie sur des principes directeurs qui expriment des valeurs qui lui sont inhérentes. **Ces principes directeurs, axes et orientations sont présentés dans les pages qui suivent.**



Zone portuaire de l'arrondissement de Chicoutimi.



Groupe de notables posant à « La vieille Maison », Chicoutimi, 1906.

SHS-P002,S7,SS1,P04419-1

Entrée du parc Price, Arrondissement de Jonquière.



1 La mise en valeur du patrimoine culturel contribue au **développement durable de la collectivité**

Le patrimoine culturel de Saguenay participe à la création et au maintien d'un milieu de vie de qualité pour les citoyens. Il incarne l'identité du territoire et de la collectivité, affirme son unicité et représente une opportunité de développement urbain. La mise en valeur des éléments du patrimoine culturel contribue au sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la ville. La préservation du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures contribuent au développement durable de notre collectivité.

2 La protection et la valorisation du patrimoine culturel est une **responsabilité partagée**

Notre patrimoine culturel appartient à la communauté de Saguenay et, en ce sens, l'ensemble des acteurs (propriétaires, organismes, institutions, Ville, citoyens, etc.) est appelé à participer et à collaborer à sa préservation. Selon ce principe, tous les acteurs peuvent être des ambassadeurs et des protecteurs du patrimoine culturel saguenéen. En conséquence, la Ville de Saguenay favorise une approche participative de tous les partenaires du milieu pour la gestion du patrimoine culturel, tout en affirmant son leadership en la matière.

3 Saguenay reconnaît et sollicite **l'expertise du milieu**

La Ville de Saguenay reconnaît l'apport considérable des experts du patrimoine culturel, particulièrement de ceux qui œuvrent sur son territoire. Saguenay sollicite les services, soutient les activités ou collabore avec les musées, centres d'archives, institutions d'enseignement et autres spécialistes afin de faire rayonner le patrimoine culturel de la ville, au plus grand bénéfice de la population.

4 Saguenay s'inscrit dans une **gestion responsable, rigoureuse et rationnelle du patrimoine culturel**

À titre d'administratrice des biens publics et de propriétaire d'éléments du patrimoine culturel, la Ville de Saguenay a la volonté d'être une gestionnaire exemplaire. Pour ce faire, elle doit se doter d'outils de prise de décision clairs et précis afin de mieux connaître son patrimoine culturel et d'établir les priorités relatives à sa protection et à sa valorisation tout en respectant les ressources disponibles et les responsabilités des partenaires concernés.



Pont Sainte-Anne,
construit entre 1931 et 1933,
arrondissement de Chicoutimi.

Une consultation publique, réunissant différents organismes et experts œuvrant dans le milieu du patrimoine culturel ainsi que des représentants de la plupart des services municipaux de Saguenay, s'est tenue en octobre 2019³.



Consultation publique concernant la mise en œuvre de la politique du patrimoine culturel de Saguenay.

Transfert Environnement et Société

Parmi les différentes questions qui furent adressées aux participants, celles concernant les défis que la Ville de Saguenay doit relever en matière de mise en valeur et de protection des éléments du patrimoine culturel ont suscité bon nombre de commentaires et de réactions.

CES DIFFÉRENTS
DÉFIS S'INSCRIVENT
AUJOURD'HUI EN

5 axes

21 orientations



L'assistance de la soirée du Bon Parler Français, ancien théâtre Capitol de Chicoutimi, 1951.

SHS-P002,S7,SS1,P04132-1

³ La liste des différents organismes et experts participants figure à la fin du présent document.

AXE 1 **Connaître et faire connaître son histoire et son patrimoine culturel**

- Saguenay considère qu'il est essentiel de parfaire ses connaissances vis-à-vis de l'histoire et des éléments du patrimoine culturel présents sur son territoire;
- Elle reconnaît également que l'histoire est dynamique et que les éléments du patrimoine culturel sont en constante évolution. Ainsi, elle considère que ses connaissances doivent être développées et continuellement mises à jour;
- De plus, Saguenay accorde une grande importance à la transmission des savoirs et des connaissances auprès de l'ensemble de la communauté afin que cette dernière devienne l'ambassadrice du patrimoine culturel saguenéen.

EN CE SENS, SAGUENAY S'ENGAGE À :

ORIENTATIONS

- 1.1 Parfaire de manière continue la connaissance de son histoire et des patrimoines culturels présents sur tout le territoire de Saguenay.
- 1.2 Connaître les priorités des citoyens et des citoyennes en matière de patrimoine culturel.
- 1.3 Favoriser la réalisation d'activités d'échange et de transmission de connaissances relatives au patrimoine culturel.



Voyage d'inspection sur les limites à bois de la compagnie de pulpe par M. J.-D. Guay, Chicoutimi, 1906.

SHS-P002,S7,SS1,P04428-1

AXE 2 Reconnaître le caractère unique et distinct du patrimoine culturel de Saguenay

- Parce qu'ils sont propres à son territoire et à son histoire, Saguenay considère que les éléments composant son patrimoine culturel sont distincts et uniques à l'échelle de la province, du pays et du monde;
- La Ville considère essentiel d'identifier les éléments du patrimoine culturel qui témoignent du caractère distinctif de son histoire et de son territoire;
- La Ville considère qu'il est nécessaire de reconnaître ce à quoi s'identifie sa population, ce qui crée le sentiment d'appartenance et de fierté collective;
- La Ville considère également important de souligner ces distinctions par divers dispositifs de reconnaissance.

EN CE SENS, SAGUENAY S'ENGAGE À :

ORIENTATIONS

- 2.1 Déterminer, parmi l'ensemble des éléments du patrimoine culturel, lesquels sont les plus porteurs de l'identité du territoire saguenéen.
- 2.2 Maintenir la participation de la communauté dans les processus de reconnaissance.
- 2.3 Favoriser un moyen de reconnaissance adapté aux caractéristiques de l'élément patrimonial visé.
- 2.4 Bien communiquer les avantages et les responsabilités inhérentes à la reconnaissance patrimoniale.
- 2.5 Accompagner la population impliquée à travers les différents processus de reconnaissance patrimoniale.
- 2.6 Reconnaître le caractère exceptionnel des statuts particuliers présents sur le territoire municipal, tels que le statut de déclaration et celui de désignation attribués aux sites patrimoniaux nationaux.

Pyramide des Ha! Ha!, œuvre de l'artiste Jean-Jules Soucis (2000), en souvenir des inondations de 1996, arrondissement de La Baie.



AXE 3 Pérenniser notre patrimoine culturel

- Saguenay considère que le patrimoine culturel appartient à l'ensemble de la communauté. Chacun a un rôle à jouer pour signaler des éléments vulnérables et collaborer à leur préservation;
- Saguenay veut se doter de moyens pour préserver son patrimoine culturel au profit des générations futures.

EN CE SENS, SAGUENAY S'ENGAGE À :

ORIENTATIONS

- 3.1 Considérer que le patrimoine de demain se construit aujourd'hui.
- 3.2 Assurer une veille partagée du patrimoine culturel.
- 3.3 Actualiser les outils nécessaires à la préservation du patrimoine culturel.
- 3.4 Contribuer à rassembler les ressources financières suffisantes à la protection du patrimoine culturel.
- 3.5 Soutenir l'établissement d'un réseau d'experts.

AXE 4 Valoriser notre histoire et les éléments du patrimoine culturel qui en témoignent

- La Ville de Saguenay considère que son patrimoine culturel est porteur d'identité, d'appartenance et de fierté citoyenne, en plus d'être un moteur économique important;
- Saguenay considère essentiel de promouvoir son patrimoine culturel dans l'espace de vie des citoyens et des citoyennes.

EN CE SENS, SAGUENAY S'ENGAGE À :

ORIENTATIONS

- 4.1 Mettre en place des activités de commémoration.
- 4.2 Faire de son patrimoine culturel un moteur d'attraction touristique.
- 4.3 Promouvoir le patrimoine culturel dans l'espace public.
- 4.4 Mettre à profit l'expertise des institutions et des organismes œuvrant en patrimoine.

AXE 5 Établir des mécanismes d'application de la politique du patrimoine culturel

- Saguenay considère que la préservation du patrimoine culturel de son territoire doit être une préoccupation inscrite dans chacune des prises de décisions de ses services;
- Saguenay considère que sa politique du patrimoine culturel doit se concrétiser par l'action;
- Saguenay souhaite faire connaître sa politique à l'ensemble de sa communauté.

EN CE SENS, SAGUENAY S'ENGAGE À :

ORIENTATIONS

- 5.1 Développer une préoccupation en matière de patrimoine culturel à tous les paliers décisionnels et opérationnels de la Ville.
- 5.2 Développer un plan d'action en concordance avec la politique du patrimoine culturel.
- 5.3 Diffuser la politique du patrimoine culturel auprès de la population.

Ancien hôtel de ville de Jonquière, œuvre de l'architecte jonquiérois Sylvio Brassard représentant le courant rationaliste.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la politique se concrétisera sous la forme d'un plan d'action triennal qui sera rédigé par le conseil local du patrimoine et adopté par le conseil municipal de Saguenay.

Le plan triennal détaillera les moyens d'action associés aux axes et aux orientations de la Politique du patrimoine culturel de Saguenay.



SHS-P002,S7,SS1,P01055-3

Couple de canoteurs sur le lac Kénogami.



Pour assurer la réalisation des objectifs de cette politique, le plan d'action devra également prévoir des sources de financement pour les actions prioritaires. À cet effet, les différents services municipaux seront attentifs à identifier des programmes de financement et des partenaires financiers. À titre d'exemple, les actions prioritaires pourraient être arrimées avec l'Entente de développement culturel (aide aux initiatives de partenariat) du ministère de la Culture et des Communications ou avec le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du même ministère.

Le plan d'action devra également proposer des mécanismes de reddition de comptes annuels auprès du conseil municipal et de la population de Saguenay. C'est le conseil local du patrimoine qui a le mandat de coordonner et de faire le suivi du plan d'action triennal.

Pont d'aluminium d'Arvida. Classé immeuble patrimonial, sa réalisation (1949-1950) constitue un événement important dans l'histoire du génie civil tant au Québec, au Canada, qu'à l'échelle internationale.

Champs d'intervention des services municipaux en matière de patrimoine culturel

SERVICES	CHAMPS D'INTERVENTION
Affaires juridiques et greffe	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des opinions juridiques et faire des recommandations; • Identifier les documents institutionnels qui constituent les archives de la Ville, en assurer le traitement, la conservation et la communication; • Diffuser les décisions des instances élues; • Publier les avis prévus par la loi.
Arrondissements	<ul style="list-style-type: none"> • Vigie locale du patrimoine culturel de l'arrondissement.
Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique; • Planifier et mettre en valeur l'aménagement du territoire; • Protéger le patrimoine (citation, PIIA, programmes incitatifs, etc.); • S'assurer de la mise en application des règlements et en informer les services; • Gérer des programmes de mise en valeur du patrimoine immobilier.
Culture, sports et vie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et encadrer le développement culturel; • Soutenir les organismes œuvrant en culture et en patrimoine; • Collaborer au partage d'expertise auprès des institutions et partenaires préoccupés par le patrimoine; • Réaliser des activités de mise en valeur, de transmission culturelle, d'animation, d'information et de sensibilisation sur le patrimoine; • Développer et soutenir les projets de mise en valeur du patrimoine.
Développement durable et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et encadrer le développement durable dont le patrimoine fait partie.
Immeubles et équipements motorisés	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et réparer les bâtiments patrimoniaux qui sont la propriété de la Ville; • Gérer des projets de construction, de rénovation et d'énergie des bâtiments patrimoniaux impliqués dans des projets menés par la Ville; • Gérer les immeubles municipaux patrimoniaux.
Hydro-Jonquière	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'approvisionnement et l'entretien du réseau électrique du site patrimonial déclaré d'Arvida.
Génie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueduc, égout, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.); • Réaliser les études ainsi que les plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales; • Mettre à jour, conserver et diffuser l'information relative aux infrastructures.
Travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des infrastructures municipales de voirie, les réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que les parcs; • S'assurer que les opérations s'effectuent conformément aux lois et règlements en vigueur en matière environnementale.

COMITÉ DU PATRIMOINE DE SAGUENAY

Bélangier, Céline : citoyenne de l'arrondissement de Chicoutimi

Belley, Luc-Michel : chef de la Division arts, culture et bibliothèques

Bergeron, Josée : directrice du Centre d'histoire Arvida | Centre d'histoire Sir-William-Price

Bergeron, Nadia : attachée politique du cabinet de la mairesse

Bouchard, Karl : directeur adjoint du Service des immeubles et des équipements motorisés

Bouchard, Pierrick : citoyen de l'arrondissement de La Baie

Côté, Simon-Olivier : conseiller municipal et président du comité

Dufour, Carl : conseiller municipal

Fortin, Caroline : conseillère à la Division arts, culture et bibliothèques

Fortin, Luc : architecte

Gagnon, Gaston : observateur pour le ministère de la Culture et des Communications

Hardy, Joëlle : directrice de la Société historique du Saguenay

Lavoie, Roger : architecte et urbaniste au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Lefrançois, Johanne : citoyenne de l'arrondissement de Jonquière

Perron, Richard : économiste du Diocèse de Chicoutimi

Simard, Raynald : conseiller municipal

Rousseau, Jade : directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Simard, Martin : professeur en géographie à l'UQAC

Skeene-Parent, Jonathan : agent de projets à la Division arts, culture et bibliothèques

Tremblay, Éric : historien

SHS-P002,S7,SSI/P04840-2



Chicoutimi-Nord,
vue de la Croix Sainte-Anne.

POLITIQUE DU

patrimoine culturel

Saguenay

ONT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE CETTE POLITIQUE

L'Ancienne Corporation pour la sauvegarde
du patrimoine de Jonquière

BAnQ Saguenay

Centre Historique des Sœurs de Notre-Dame
du Bon-Conseil de Chicoutimi

CIUSSS de Chicoutimi

Diocèse de Chicoutimi

Société historique du Saguenay

Département des sciences humaines et sociales de l'Université
du Québec à Chicoutimi-Laboratoire d'archéologie

Centre d'histoire Sir-William-Price/Centre d'histoire Arvida

Conseil du bâtiment durable (Branche Saguenay)

Fabrique de l'église Saint-Marc de Bagotville

Fabrique de l'église du Sacré-Cœur de Chicoutimi

Fabrique Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception

Fabrique Saint-François-Xavier

Fabrique de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

La Pulperie de Chicoutimi/Musée régional

Ministère de la Culture et des Communications,
Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Musée du Fjord

Patrimoine Aéronautique du Saguenay-Lac-Saint-Jean,
Musée de la Défense aérienne de Bagotville

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Patrimoine et Culture

Société de généalogie du Saguenay

NOUS TENONS À REMERCIER
POUR LEUR PARTICIPATION À LA
RÉDACTION DE CETTE POLITIQUE
LES FIRMES DE CONSULTANTS



**ACTION
PATRIMOINE**

Photos à l'avant :

Ouvriers des Ateliers
Émile Couture Ltée travaillant
à réparer le pont Sainte-Anne.
SHS-P002,S7,SS1,P09055-2

Maisons de type K1,
rue Latraverse,
Site patrimonial d'Arvida.
Crédit : Marianne Salesse-Côté

Photos ci-contre :

Église Saint-Édouard,
arrondissement de La Baie.
Courtoisie : Conseil du patrimoine
religieux du Québec

Georges Vézina (1887-1926),
citoyen de Chicoutimi et gardien
de buts du Canadien de Montréal
identifié personnage historique
décédé par Saguenay en 2020,
vers 1924.

BAnQ P833,S1,D1811

POLITIQUE DU

patrimoine culturel

DE SAGUENAY **2020**

patrimoine.saguenay.ca

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY

Ville de
Saguenay

Québec 

ISBN : 978-2-9819292-1-1